

Association Swingtime Lausanne

Conditions Générales des cours hebdomadaires

1. INSCRIPTION

- a) L'inscription aux cours hebdomadaires proposés par l'Association Swingtime Lausanne, (ci-après ASTL), se fait uniquement par le biais du formulaire d'inscription dont le lien se trouve sur le site internet de l'ASTL.
- b) L'inscription est nominative et non transmissible.
- c) Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.
- d) Les inscriptions déposées en couple sont prises en compte en fonction des places disponibles. Les inscriptions pour un rôle seul sont mises en attente, prises en considération une fois l'équilibre entre rôles (followers/leaders) atteint.
- e) Une confirmation d'inscription individuelle est envoyée aux participant·e·s. Celle-ci a une validité de cinq jours, voir 2, c.
- f) Inscription à plusieurs cours, voir 2, d.

2. CONDITIONS ET MODES DE PAIEMENT

- a) La liste générale des prix des cours, sous réserve de modification, est indiquée sur le site internet de l'ASTL. Le montant définitif pour chaque session est celui indiqué sur le formulaire d'inscription.
- b) Les factures pour la participation à des cours hebdomadaires sont envoyées, après la confirmation de l'inscription, par voie électronique ou par courrier postal (sur demande), avec un BVR à référence et doivent être uniquement réglées, à réception, par ce biais.
- c) Le paiement de la facture pour la participation doit parvenir à l'ASTL dans les cinq jours qui suivent l'émission de la facture et au plus tard avant le premier cours. En cas de non-réception du versement dans le temps imparti, l'inscription est automatiquement annulée.
- d) En cas de participation confirmée à plusieurs cours d'une même session, un rabais de 20% est offert pour le premier cours supplémentaire suivi et 40% dès le deuxième cours supplémentaire suivi. Les rabais sont calculés sur la base du prix du/des cours le/les moins cher/s.
- e) Frais de rappel : 30.- dès le 2e rappel. Les règles de poursuite sont réservées.
- f) Les personnes bénéficiant d'un tarif préférentiel (étudiant·e·s, AC, AI, AVS) sont soumises à ce même règlement.
- g) La personne qui s'inscrit en cours de session est soumise aux mêmes conditions mentionnées ci-dessus, mais seule la période qui suit son inscription lui sera facturée.

Veuillez noter que l'ASTL se réserve le droit de refuser l'accès aux cours hebdomadaires/workshops en cas d'absence de paiement. En règle générale, aucun arrangement de paiement n'est accepté.

3. ABSENCES

- a) En cas d'absence d'un·e participant·e à un ou plusieurs cours d'une session, ce dernier/ces derniers n'est/ne sont ni remboursé/s, ni remplacé/s.
- b) En cas d'absence prolongée (à partir de 4 cours consécutifs manqués), pour cause d'accident, de maladie, de grossesse (présentation d'un certificat médical) ou de déménagement distant – plus de 50km (présentation d'une attestation de la nouvelle commune de résidence), le/la participant·e pourra bénéficier d'un bon d'une valeur équivalente à celle des cours manqués. Ce bon nominatif et non transmissible a une validité de 12 mois depuis la date d'émission sur l'ensemble de l'offre de cours, workshops inclus, proposés par l'ASTL (non valable sur les cours et workshops organisés en collaboration avec d'autres structures).

4. RÉSILIATION DE CONTRAT

- a) Le contrat est conclu pour une session de cours entière. Il n'est pas reconduit automatiquement.
- b) En cas de résiliation en cours de session par le/la participant·e, aucun remboursement n'est effectué et les montants ouverts sont toujours dus.

5. ANNULATION/REPORT DE COURS

Pour les cours donnés à l'extérieur et dont la tenue dépend de la météo, les élèves seront informés par email de l'annulation, le jour-même, au plus tard à 14h. L'entier du montant de l'inscription reste dû. Le montant payé pour le cours annulé sera crédité sur le compte de l'élève. Il/elle pourra utiliser cet avoir pour sur l'ensemble de l'offre de cours, workshops inclus, proposés par l'ASTL (hors offre de cours, workshops

organisés en collaboration avec d'autres structures) et ce, durant une période de 12 mois.

Dans un cas de force majeure où l'ASTL ne pourrait pas donner un/des cours comme annoncé dans le programme pour des raisons indépendantes de sa volonté (hors cas cité dans le premier paragraphe), tout sera mis en œuvre pour reporter le(s) cours et proposer aux participant·e·s de nouvelles dates de cours correspondants autant que possible en nature et en nombre à ceux reportés.

Si un·e participant·e ne peut pas prendre part à ces dates de remplacement, il/elle peut, moyennant une demande écrite (email ou lettre) envoyée au plus tard 10 jours après l'annonce des nouvelles dates, pourra bénéficier d'un bon d'une valeur équivalente à celle du/des cours manqué(s). Ce bon nominatif et non transmissible a une validité de 12 mois depuis la date d'émission sur l'ensemble de l'offre de cours, workshops inclus, proposés par l'ASTL (hors offre de cours, workshops organisés en collaboration avec d'autres structures). Si le/la participant·e ne souhaite pas bénéficier d'un bon, il/elle peut demander un remboursement équivalent à la valeur du/des cours manqué/s.

6. PROGRAMME ET NIVEAUX

- a) L'ASTL se réserve le droit de modifier le jour et l'horaire des cours à chaque nouvelle session. Les cours sont donnés selon les niveaux mentionnés.
- b) Les participant·e·s s'inscrivent pour le niveau qui correspond à leur pratique de la danse. Ils/elles s'assurent d'avoir pris connaissance de la description des cours disponible sur le site internet de l'ASTL.
- c) Toute personne s'inscrivant à un niveau supérieur au niveau débutant, sera contactée personnellement afin d'organiser une rencontre afin de valider le niveau d'inscription.
- d) Dans le cas où un·e participant·e n'est pas satisfait·e du niveau qu'il/elle fréquente, il/elle le communique aux professeur·e·s. Ceux/celles-ci évalueront la demande.
- e) « Taxi » : Toute personne inscrite peut également participer à un cours de niveau moins avancé que le sien et ceci gratuitement pour autant que le rôle soit identique à celui auquel le/la participant·e s'est inscrit·e et que sa participation pallie à un déséquilibre entre les rôles.

7. RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU DE PERTE

L'ASTL décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans ses locaux ou hors de ses locaux lors de manifestations organisées par l'ASTL.

Chaque participant·e répond personnellement des éventuels dégâts qu'il/elle pourrait causer dans les locaux ou aux locaux.

8. ACCIDENTS

Il est de la responsabilité des participant·e·s d'être assuré·e·s contre les accidents qu'ils/elles pourraient se causer à eux/elles-mêmes et/ou à autrui. L'ASTL décline toute responsabilité en cas d'accident.

9. EXCLUSION

L'ASTL se réserve le droit de résilier, sans contrepartie, le contrat d'un·e participant·e dont le comportement porterait atteinte aux participants.e.s, aux professeur.e.s ou à la bonne marche des cours.

10. DONNÉES RECUEILLIES

Les données personnelles recueillies par l'ASTL ne peuvent être transmises à des tiers et ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la gestion de l'ASTL.

11. DROIT À L'IMAGE

Pour sa promotion exclusivement, l'ASTL se réserve le droit d'utiliser les images des participant·e·s prises dans le cadre de ses activités. Par son inscription, le/la participant·e autorise l'ASTL à utiliser son image dans ce contexte. Il/elle peut en tout temps, révoquer par écrit cette autorisation.

12. FORS ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige, le fors est à Lausanne, le droit applicable est le droit des contrats selon le code des obligations suisse.

Lausanne, le 31 mars 2021

Association Swingtime Lausanne.